

PLAN DE PROTECTION

DE L'HERMITAGE ET LA SALINE LES BAINS



STOP AUX INONDATIONS

*5 ans pour mettre
fin aux inondations
sur l'Hermitage
et la Saline les Bains*

UNE SITUATION AU FIL DE L'EAU QUI DEVIENDRA DE PLUS EN CRITIQUE FACE AUX IMPACTS DU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE ET DE LA MONTÉE DES EAUX

Pourquoi ce projet?

Pour pallier une **situation à risque** pour les habitants et les travailleurs du secteur qui font face à des inondations répétées et massives en période cyclonique et de fortes pluies.



LES 5 ENJEUX DU PLAN DE PROTECTION DE L'HERMITAGE ET LA SALINE LES BAINS

Mettre fin aux inondations qui reviennent régulièrement. Le passage du cyclone Dina (des pics de crues jusqu'à 3 m dans l'île) en 2002 a affirmé la nécessité d'agir concrètement pour prévenir les risques d'inondation. C'est à ce moment que les premières études ont été lancées pour sécuriser ce secteur fortement exposé.

Rappel historique : Hyacinthe en 1980 ou l'Hermitage et la Saline les Bains étaient envahis par l'eau. Le cyclone avait fait plus de 25 morts dans l'île, 288 cases détruites et 8000 sinistrés. Firinga en 1989 n'est guère mieux, 6000 habitations inondées ou détruites sur l'île. L'île est entièrement vulnérable, mais l'Ouest est particulièrement exposé.

L'objectif est bien de **sauvegarder cette partie du littoral et sa population**; le projet correspond aussi à une action de **protection du lagon** contre les rejets diffus des ravines. A terme, les travaux entrepris permettront de réduire les rejets d'eaux douces dans le lagon et ainsi diminuer la pollution.

Agir avec responsabilité pour mettre en oeuvre ce programme d'intérêt général, de protection des populations, des habitations et des biens. C'est une obligation imposée par l'Etat.

le scénario au fil de l'eau, sans agir, prévoit une augmentation des risques d'inondations dans leur amplitude et dans leur fréquence. Le réchauffement climatique et la montée du niveau des océans sont des facteurs aggravants.

A la fin du programme, les zones les plus sensibles aux risques inondation seront sécurisées contre les crues centennales.

L'Hermitage et la Saline les Bains sont les premières phases de l'important plan de protection qui va s'engager sur le territoire ouest : **les endiguements de la Rivière des Galets font également l'objet d'un programme important de renforcement, d'autres actions de prévention et de protection suivront sur le centre-ville de Saint-Paul et de St Leu** également vulnérables aux inondations.

PROTÉGER ET SÉCURISER DÉFINITIVEMENT L'HERMITAGE ET LA SALINE LES BAINS



Quel est le projet ?

RAPPEL

Ce plan de protection du périmètre Hermitage - Saline les Bains mobilise 25 millions d'euros, financé à 70 % par l'Europe et 10% par l'Etat au regard des enjeux de protection des populations.

L'OBJECTIF : 5 ANS POUR METTRE FIN AUX PHÉNOMÈNES D'INONDATIONS SUR CE SECTEUR

L'enjeu est de protéger l'existant et de sécuriser durablement (jusqu'à la crue centennale) les 4 800 personnes les plus menacées vivant sur le secteur, ainsi que les 1 600 habitations et équipements.

=> un acte de réparation

Un acte venant corriger un préjudice subi par la population depuis des décennies. Un acte de réparation vis à vis de l'existant et des habitants déjà en présence sur le secteur.

C'est là la priorité première du plan de protection mis en oeuvre contre les inondations. Même si celui-ci va bénéficier aux nouvelles constructions et à l'évolution future de ces deux quartiers. C'est un investissement pour aujourd'hui et demain, pour les générations actuelles et futures. **Ne dupons ni l'histoire ni l'avenir.**

Phase 1 (2018-2021)

réalisation des digues de protection en amont du pont dalot de l'ex RN ainsi que des travaux de dérivation de la Ravine La Saline.

- dérivation de la ravine la Saline
- ravine Hermitage secteur amont nord
- ravine Hermitage secteur amont sud
- aménagements paysagers

**Point d'avancement des travaux :**

- De novembre 2018 à mars 2019 : défrichage et dévoiement des réseaux
- de mars à septembre 2019: réalisation des digues de protection et des ouvrages hydrauliques de franchissement voie cannière, dérivation de La Saline et chemin Bruniquel
- de septembre 2019 à mars 2020 : plantations et aménagements paysagers
- de mars 2020 à décembre 2021 : canal de dérivations La Saline Les Bains Sud

Phase 2 (à partir de 2022) : travaux d'aménagements

- Ravine Hermitage aval
- Ravine Joyeuse
- Aménagements paysagers 2ème phase

Informez les habitants

Le TCO engage dans les prochaines semaines une action d'informations et de dialogue auprès des habitants afin de leur donner toutes les clefs de compréhension de ce qui va intervenir sur le site des travaux.

Des espaces de dialogue seront ouverts aussi pour permettre aux habitants de venir échanger et s'informer régulièrement.

UN CHANTIER SOUS HAUTE VIGILANCE

Des mesures fortes de prévention et de sauvegarde, pour sauvegarder ce haut lieu du littoral Ouest réunionnais :

- préservation de l'environnement (faune et flore) et du milieu marin
- sécurisation du chantier
- valorisation paysagère

Une démarche volontariste de la collectivité qui est accompagnée sur ce projet par un coordinateur environnemental, un paysagiste, un expert des milieux marins, ou encore un coordinateur sécurité sur le chantier.

Le TCO a pris l'ensemble des mesures nécessaires à la protection de l'environnement sur le chantier, suivant les prescriptions réglementaires définies par les services de l'Etat. Un comité de suivi environnemental se réunit avant démarrage des travaux puis tous les 6 mois jusqu'à la fin des travaux.

Le coordonnateur environnement est présent sur le chantier afin de vérifier la bonne mise en œuvre des procédures environnementales et pour prévenir et agir en cas de survenance d'un risque à la flore et la faune (ex : endormis, nids d'oiseaux blancs,...).

Les mesures de protection mises en vigueur auprès des entreprises intervenantes :
la préservation des espèces,
le traitement des déchets,
la façon de défricher (coupe des arbres à la base, pas de broyage des végétaux, les branchages sont gardés au sol au moins 48h avant d'être enlevés pour laisser le temps aux espèces de migrer vers un autre arbre à proximité, les espèces sont ainsi maintenues dans leur environnement originel).

Attention, l'endormi est une espèce protégée. Il est dangereux / interdit de le manipuler et de le changer de lieu d'habitation. Pendant toute la durée des travaux, un ouvrier sensibilisé aux manipulations des différentes espèces est sur place et vérifie si chaque plant qui a vocation à être coupé n'abrite pas d'animal.

Le TCO rappelle que le chantier est interdit au public pour des raisons de sécurité. Que la capture d'endormis est formellement interdite sur ce lieu.

Le milieu marin et le trait de côte vont faire l'objet d'un suivi scientifique spécifique sur 10 ans sur les secteurs Hermitage et La Saline Les Bains pour améliorer la connaissance du milieu et suivre l'impact des aménagements. Des mesures et investigations seront faites à minima une fois par an avec un suivi supplémentaire après chaque épisode pluvieux important.

Les mesures de protection et de valorisation paysagères

La nature des travaux de défrichage en cours :
90% des plantes enlevées sont des espèces envahissantes.
Nécessité de clarifier le sous bois et le remettre au propre

Le programme de travaux prévoit un volet paysager ambitieux :

Le PAPI va bien au-delà de l'objectif de protection en développant un projet urbain et paysager qui est tout sauf un simple accompagnement végétal des ouvrages.

Ce projet répond aux principaux enjeux urbains et paysagers identifiés lors des études :

- accompagner et renforcer la requalification de l'ex RN1a en axe urbain structurant ;
- créer des axes de circulation douce transversaux en direction de la frange littorale, aménagés qualitativement et ombragés ;
- relier les espaces de loisirs et touristiques et les espaces résidentiels ;
- développer des alternatives de déplacement au tout-automobile ;
- améliorer la biodiversité.

Le parti d'aménagement qui en a découlé est le suivant :

participer au développement d'un réseau cohérent d'itinéraires de liaison et d'activités sportives sur l'Hermitage-les-Bains et la Saline-les-Bains, en favorisant la fréquentation et l'appropriation des berges des ouvrages de protection des crues par les usagers, habitants de La Réunion et touristes.

Les travaux du PAPI représentent **ainsi une opportunité stratégique pour le TCO et la Commune de poursuivre qualitativement le développement urbain et touristique de la zone balnéaire de Saint-Paul.**

Le parti d'aménagement se décline dans les principes d'aménagement suivants :

- des parcours et promenades urbaines sécurisés pour des usages doux : piétons et cyclistes ;
- une continuité de l'aménagement avec l'existant et une accessibilité aux personnes à mobilité réduite ;
- des liaisons dans la Saline et l'Hermitage pour une mise en réseau des déplacements doux ;
- une pérennité de l'aménagement urbain et paysager par rapport aux risques de crues ;
- une prise en compte de l'environnement.

Concrètement, les aménagements prévus dans le cadre des travaux redonneront aux secteurs leur aspect naturel et favoriseront les déplacements doux et les activités ludiques et sportives :

- création de chemins piétonniers et cyclables le long de l'ex RN1a au nord du giratoire Bruniquel (« Leader Price »), raccordés au parcours sportif, avec prolongement jusqu'au littoral en phase 2 en 2022 ;
- transplantation de 62 palmiers (Lataniers et Washingtonias) avec remise en place à la fin des travaux ;
- plantation de 1 080 végétaux avec une vraie diversité d'espèces, à comparer avec des boisements composés essentiellement de Tamarins de l'Inde, dont :
- plus de 350 arbres de 15 espèces différentes dont 50% d'indigènes (Benjoin, Zévi marron, Bois rouge, Bois dur, Bois de judas, Bois de gaulette, Bois de senteur bleu, Grand natte)
- plus de 260 palmiers de 7 espèces dont 50% d'indigènes (Latanier)
- 460 arbustes de 7 espèces dont 100% d'indigènes (Bois de chenilles, Mahot tantan, Petit bois de rongue, Bois de sable, Bois de demoiselle, Bois de tension, Bois patte poule) ;
- engazonnement sur près de 2 hectares ;
- intégration des digues par le modelage du sol en pied et la végétation arborée et arbustive plantée de part et d'autre ;
- éclaircissement des forêts en enlevant les végétations envahissantes.

LES CHIFFRES CLÉS



5 ans



4 800
personnes protégées
directement concernées



25 M€



1 600
habitations
et équipements sécurisés



1 081
plants replantés



STOP AUX INONDATIONS

Des familles menacées dans leur habitation, des commerces de proximité fragilisés lors des épisodes d'inondations, un lagon en péril: les inondations sont un fléau à la Saline et à l'Hermitage, il faut agir ! STOP AUX INONDATIONS ! Le TCO s'engage à protéger les Réunionnais sur le secteur.



CONTACTS PRESSE



communication@tco.re
Hélène Cheynet 0692 23 59 89

*Retrouvez tous les communiqués, dossiers de presse
et photos dans l'Espace Presse en ligne*

*Retrouvez toutes les infos sur le site
www.tco.re et partagez l'actualité
du TCO sur les réseaux sociaux.*

